

Sécurité de la vieillesse—Loi

Après tout, les prix sont toujours fonction du revenu. Dans un monde où le taux d'inflation atteint plus de 10 p. 100, même les réductions de revenu les plus minimales aggravent la situation des personnes âgées nécessiteuses.

Plus de 100,000 personnes verront l'indexation de leur pension plafonnée à 6 et à 5 p. 100, ce qui leur occasionnera des privations car elles ne touchent pas le SRG. On prétend qu'elles ne seront pas touchées. Pourtant, le coût de la vie continue à augmenter de 10 p. 100. Quand il avance que d'ici à l'été prochain le taux d'inflation ne sera plus que de 6 p. 100, le gouvernement use d'un raisonnement spécieux. Car, il n'en sera rien. Tout porte à croire que le coût de la vie se situera autour de 9 p. 100 l'été prochain. Ainsi, ceux dont la pension n'augmentera que de 6 p. 100 verront leur niveau de vie, déjà insuffisant, baisser de 3 à 4 p. 100.

Selon nos prévisions, ceux qui comptent sur la sécurité de la vieillesse perdront à cause de ce bill \$77 en 1983 et \$229 en 1984, soit un total d'environ \$300 sur deux ans. Si cette somme paraît négligeable aux yeux du gouvernement libéral, elle est considérable aux yeux des Canadiens âgés qui sont 1.2 million à compter sur les pensions de vieillesse pour subvenir à leurs besoins.

Dans sa hâte d'appliquer la formule des 6 et 5 p. 100 à tous les secteurs de l'économie, le gouvernement n'a-t-il pas oublié ses priorités et fait fi de l'évolution du bien-être social au Canada? Alors même qu'il lésine sur les revenus de ceux qui se débattent pour maintenir leur dignité et un niveau de vie adéquat pendant leurs vieux jours, le gouvernement permet sans le moindre scrupule des augmentations de prix qui dépassent de beaucoup les 6 et 5 p. 100 dans d'autres secteurs de l'économie.

Permettez-moi de donner quelques exemples. Durant l'été de 1982, on a permis à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de hausser de 16.4 p. 100 ses loyers dans ses complexes d'habitation dans ma province. L'accord conclu entre Ottawa et l'Alberta au sujet du prix de l'énergie fera grimper le prix de l'essence et du fuel de 20 p. 100 ou plus durant les deux prochaines années. En septembre 1982, la compagnie TransCanada Pipe Lines obtenait, avec l'approbation du cabinet fédéral, une hausse de 16 p. 100 des droits pour le transport du gaz naturel. Cela permettra aux actionnaires de jouir d'un taux moyen de rendement de 15.4 p. 100, tandis que les majorations accordées aux pensionnés de la vieillesse seront plafonnées à 6 et 5 p. 100.

En septembre dernier, le gouvernement fédéral augmentait de 15 p. 100 la taxe d'accise sur la bière, le vin, les spiritueux et les cigarettes. En 1982, le gouvernement annonçait que les cotisations d'assurance-chômage seraient accrues de 39 p. 100.

Le gouvernement ne tient nullement compte de l'incidence à long terme du plafonnement de l'indexation à 6 et 5 p. 100. On réduit ainsi la base sur laquelle l'indexation sera calculée après 1984. Il en sera ainsi seulement si nous présumons que le gouvernement rétablira la pleine indexation en 1984.

Maintenant qu'on a violé le principe en vigueur depuis un certain nombre d'années voulant que les pensions de vieillesse et la pension du Canada soient rajustées par voie de majorations trimestrielles établies en fonction de la hausse du coût de la vie, et qu'on a décidé que quelle que soit cette hausse,

l'indexation serait plafonnée à 6 et 5 p. 100, comment les personnes qui touchent la pension de vieillesse auront-elles l'assurance en 1984, étant donné que nous pourrions encore être plongés dans la récession, que le gouvernement ne décidera pas de continuer à plafonner l'indexation? Quelle assurance aura-t-on qu'aux yeux du gouvernement, la situation économique sera si désespérée et les recettes du gouvernement si peu élevées que l'indexation devra être abolie complètement? Il s'agit en effet d'une démarche très grave.

• (1250)

J'ai dit précédemment que nous discutons d'une réduction de \$300 au cours des deux prochaines années du montant que toucheront les retraités. Si leur pension est de nouveau indexée complètement en 1984, la base sur laquelle on calculera cette indexation sera inférieure de \$300 à ce qu'elle aurait été normalement. Cela signifie que toutes les augmentations à partir de ce moment-là seront basées sur un montant inférieur à ce qui aurait dû normalement être le cas. Ainsi donc, nous ne parlons pas d'une réduction de \$300 des pensions des retraités, mais bien d'une réduction qui se répercutera pendant tout le reste de la vie des retraités qui, après tout, vivront bien encore 20 ans ou plus après avoir pris leur retraite. En fait, nous parlons d'une réduction de plusieurs centaines de millions de dollars au bout du compte.

Avec ce plafonnement de 6 p. 100 de la PSV en 1983, et même en tenant pour acquis que le taux d'inflation diminuera quelque peu, on va réduire le revenu réel de nos pensionnés de 5 p. 100 et plus, au cours des années qui suivront. Nous avons estimé qu'en fait, les personnes âgées perdront pour les prochaines quatre années, non pas \$300 mais bien \$900.

Les personnes âgées sont devenues injustement les victimes de ce qui est devenu une campagne gouvernementale de promesses de réforme des pensions dont le Livre vert déposé hier fait partie, alors qu'en fait le gouvernement s'attaque au fondement même du régime de sécurité sociale du Canada. La sécurité de la vieillesse est, en effet, un des piliers de ce régime. Elle représente 65 p. 100 du revenu des personnes âgées, revenu constitué de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Lorsque le Régime de sécurité de la vieillesse a vu le jour en 1952, les prestations à ce titre représentaient 17 p. 100 du salaire moyen dans le secteur privé alors que cette proportion n'est maintenant que de 13.5 p. 100, ce qui constitue une perte de 20 p. 100 en quelques années.

Lorsque le Régime de sécurité de la vieillesse a vu le jour en 1951, grâce aux efforts déployés pendant de nombreuses années à la Chambre par les députés de mon parti, et notamment le député de Winnipeg-Nord-Centre, par des organismes comme le Conseil canadien du bien-être et le Congrès du travail du Canada, nous avons été fiers, car nous avons pensé que nous avions réussi à faire disparaître l'humiliation qui avait fait jusque-là partie du régime des pensions de retraite, l'évaluation des moyens de subsistance, évaluation qui caractérisait les régimes vieillots et limités qui avaient précédé le programme universel que constitue le programme de sécurité de la vieillesse.

Par le biais de ce bill le gouvernement demande aux 2.4 millions de Canadiens âgés d'accepter une réduction de leurs prestations. Qui plus, est, il fait rétrograder tout le régime de sécurité sociale jusqu'au point où nous en étions il y a des